

Stage annulé pour redoublement

Par Laeti, le 06/09/2024 à 18:24

Bonjour.

Mon fils est en école d'ingénieur et doit faire un stage d'un semestre à l'étranger en 4ème année. Il est donc parti pour faire son stage et le jury de 3ème année lui annonce après qu'il redouble.

Il doit donc rentrer.

Ma question est : est-ce que l'école avait le droit de signer la convention de stage de 4ème année, et donc de donner son accord, alors qu'il était au rattrapage et ne savait pas s'il passait, pour ensuite lui demander d'annuler son stage ?

Merci

Pardon je n'avais pas vu que ce site était destiné à des étudiants en droit.... mais si quelqu'un peut m'aider...

Par Lorella, le 07/09/2024 à 10:23

Bonjour,

Cela me semble incroyable cette organisation dans cette école d'ingénieurs.

Il faut lire la convention pour savoir les motifs d'annulation et qui peut être à l'initiative de la rupture.

Même si ce forum est orienté études en droit, votre question est juridique.

Par Laeti, le 07/09/2024 à 15:43

Merci pour votre reponse. Je vais regarder